

BULLETIN DE RESERVATION

RENCONTRE INTERNATIONALE DE COLLECTIONNEURS

Saint-Amand-Les-Eaux

Nord - France

Salle Alfred Lemaitre – 200 Rue Henri Durre



JEUDI 26 MAI 2022

De 8 heures à 16 heures 30

En l'absence de règlement ou si les informations sont incomplètes la réservation ne sera pas prise en compte

Nom et Prénom :

Rue :

Code postal : Ville :

Tél : Adresse mail :

N° de votre pièce d'identité :

Date de délivrance : : Lieu de délivrance :

(Joindre impérativement la copie recto/verso de votre pièce d'identité)

N° d'immatriculation du véhicule utilisé :

Pour les professionnels :

Nom de l'enseigne :

N° du RC :

Date de délivrance : Lieu de délivrance :

(Joindre impérativement votre justificatif d'activité)

Désire réserver : mètre (s) à 8 Euros soit € (Chèque - Espèces - Virement)

Chèque à l'ordre de « HAINAUT COLLECTIONS » Pour les virements il est nécessaire de joindre le justificatif de banque.

Nature des objets exposés :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation indiquées en annexe et m'engage à les prendre en considération.

Je m'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

Fait à, le

Signature

A envoyer à : HAINAUT COLLECTIONS - BP n° 80223 - F-59734 Saint-Amand-Les-Eaux Cedex

Informations : 06 80 35 85 07

Conditions de participation

- La participation aux frais est fixée à 8 € le mètre linéaire.
- L'installation se déroulera de 6 heures 30 à 8 heures
- L'attribution des emplacements sera effectuée suivant l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de personnes pouvant porter atteinte à la bonne réputation de la manifestation.
- Tout emplacement non occupé à 9 heures sera remis à la disposition des organisateurs
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation
- Il est interdit d'ajouter des tables personnelles ou matériel d'exposition hors des limites attribuées et pouvant gêner la circulation des personnes.
- Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Les contrevenants pourront être priés de quitter le salon sans pouvoir prétendre au remboursement de leur réservation.
- Les animaux même tenus en laisse ne seront pas acceptés.
- Il est interdit de sous-louer tout ou partie d'un emplacement. Tout exposant doit s'inscrire individuellement et fournir l'intégralité des renseignements demandés (Ces renseignements sont exigés par les autorités).
- Les réservations annulées la semaine précédant la manifestation ne seront pas remboursées.
- En l'absence de bulletin de réservation dûment rempli, des pièces justificatives ou du règlement, aucune réservation ne sera prise en considération.
- Les chèques français sont les seuls acceptés. Les emplacements peuvent être également payés par mandat postal ou virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande). Le justificatif de paiement devra être envoyé avec le bulletin de réservation.

PAS D'ENCAISSEMENT LE JOUR DE LA MANIFESTATION

RAPPEL DE LA LEGISLATION

Article 2/ Chaque exposant se verra attribuer un emplacement, numéroté par les soins de l'organisateur. Il ne pourra en disposer qu'après que son identité ait été reportée sur le registre prévu à cet effet, sur production d'une demande écrite accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que, le cas échéant, de la preuve de son immatriculation au registre du commerce.

Article 3/ Il est interdit de vendre ou d'exposer des insignes, décorations, souvenirs, armes et uniformes nazis. Ne pourront être exposés à la vente que les objets d'occasion, usagés ou de collection à l'exclusion de toute marchandise neuve.

Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels ou usagés.
L'arrêté préfectoral sera affiché dans la salle pendant la durée du salon.